

INTERNAT TARIFS 2016 – 2017

pour la période de Septembre 2016 à Juin 2017 (10 mois)

- Collège, 2^{nde}, 1^{ère}, Bac Professionnel : chambre individuelle ou double - Bâtiment A
- Terminale : en appartement de 4 chambres individuelles ou doubles - Bâtiment B
- Classes Post-bac : en appartement de 4 chambres individuelles - Bâtiment B

FORFAIT ANNUEL

Classes de collège et lycées :

	Loyer Annuel (10 mois)		Prélèvement sur 9 mois (oct. à juin)	
	chambre individuelle	chambre double	chambre individuelle	chambre double
Collège, CAP, 2 ^{nde} , 1 ^{ère} , Terminale (Générale, Technologique et Professionnelle)	3 530 €	3 050 €	392.22 €	338.88 €

*Sportifs conventionnés club : conditions particulières d'accueil durant les vacances scolaires et le week-end.

Classes de post-bac :

	Loyer annuel (10 mois)	prélèvement sur 9 mois (oct. à juin)
	avec 6 petits-déjeuners et 5 repas du soir	
BTS, DCG, DSCG	3 910 €	434.44 €

Le forfait annuel est calculé toutes charges comprises (sauf consommation téléphonique) et comprend, pendant les périodes scolaires :

- les petits-déjeuners des lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi (si besoin et inscription préalable),
- les repas du soir des lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi (si besoin et inscription préalable).

Les repas de midi sont pris dans l'établissement scolaire de l'élève et viennent en supplément du forfait annuel.

RÈGLEMENT

Le prélèvement mensuel est obligatoire pour les frais d'internat.

Un **dépôt de garantie de 170 euros** est demandé ; il sera réglé par chèque et débité dès la rentrée, remboursable deux mois après la fin de l'année scolaire en cas de non réinscription, déduction faite des dégâts (ou dépenses) éventuels imputables à l'élève.

Il n'est pas remboursé en cas d'expulsion ou de départ volontaire en cours d'année.

Il est procédé à un état des lieux à l'installation et au départ.

Si des dégâts sont effectués en cours d'année, la facturation sera à la charge de la famille.

La Direction